

90BU885

OPTION 7

Société à responsabilité limitée au capital de 100.000 Frs
24 Avenue Aristide Briand
92160 - ANTONY
RCS NANTERRE B 334 131 976

11 JUIN 1993
13401

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 1993

PROCES - VERBAL

Le Vendredi 30 Avril 1993 à 13 Heures,

les associés de la société OPTION 7, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 Frs dont le siège social est à ANTONY, 24 Avenue Aristide Briand, se sont réunis audit siège social, en Assemblée Générale Ordinaire, à l'invitation de Monsieur Pascal LORENZETTI, agissant en qualité d'associé détenant le plus grand nombre de parts sociales.

L'assemblée constitue tout d'abord son bureau comme suit :

- Président : Monsieur Pascal LORENZETTI
- Secrétaire : Madame Michèle MONTEL

La feuille de présence émargée par chaque membre de l'Assemblée entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire, et certifiée exacte par le Bureau ci-dessus constitué fait apparaître que:

- * Monsieur Pascal LORENZETTI, détenant 600 parts sociales, est présent
- * La Société SEPI, détenant 315 parts sociales, est représentée par son PDG, Madame Michèle MONTEL
- * Madame Dominique BARRAULT, détenant 10 parts sociales, est présente
- * La succession de Monsieur Paul Denis PIZZUTO, détenant 75 parts sociales, est représentée par Madame Gabrielle GAYER Veuve PIZZUTO, née à ALGRANGE (Moselle) le 10.09.1923, demeurant 37 rue Achille Garnon à SCEAUX (92330)

Tous les associés étant ainsi présents et détenant la totalité des parts composant le Capital Social, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour aux règles de majorité et de quorum prévues par la Loi.

Monsieur le Président rappelle :

- * que Monsieur Paul-Denis PIZZUTO, Gérant de la Société, est décédé le 10 Mars 1993
- * qu'il a pris en conséquence l'initiative de réunir les associés afin que soit nommé



un nouveau Gérant

Après discussion et plus personne ne demandant la parole, l'Assemblée adopte les résolutions suivantes.

RESOLUTION N° 1

L'Assemblée Générale donne acte à Monsieur Pascal LORENZETTI de ce qu'elle se considère comme régulièrement convoquée.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 2

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré,

Prend acte du décès de Monsieur Paul-Denis PIZZUTO, survenu le 10 Mars 1993,

Et décide de nommer en qualité de nouveau Gérant, pour une durée indéterminée à compter de ce jour, avec les pouvoirs prévus aux statuts :

Monsieur Pascal, Serge, Félix LORENZETTI, Administrateur de sociétés, de nationalité française, né à CHATENAY MALABRY (92), le 7 Octobre 1950, demeurant à SCEAUX (92330), 7 rue Paul Couderc

Monsieur LORENZETTI remercie l'Assemblée de la confiance qui lui est ainsi témoignée et déclare accepter ces fonctions et ne se trouver dans aucune des circonstances susceptibles de faire obstacle à leur exercice.

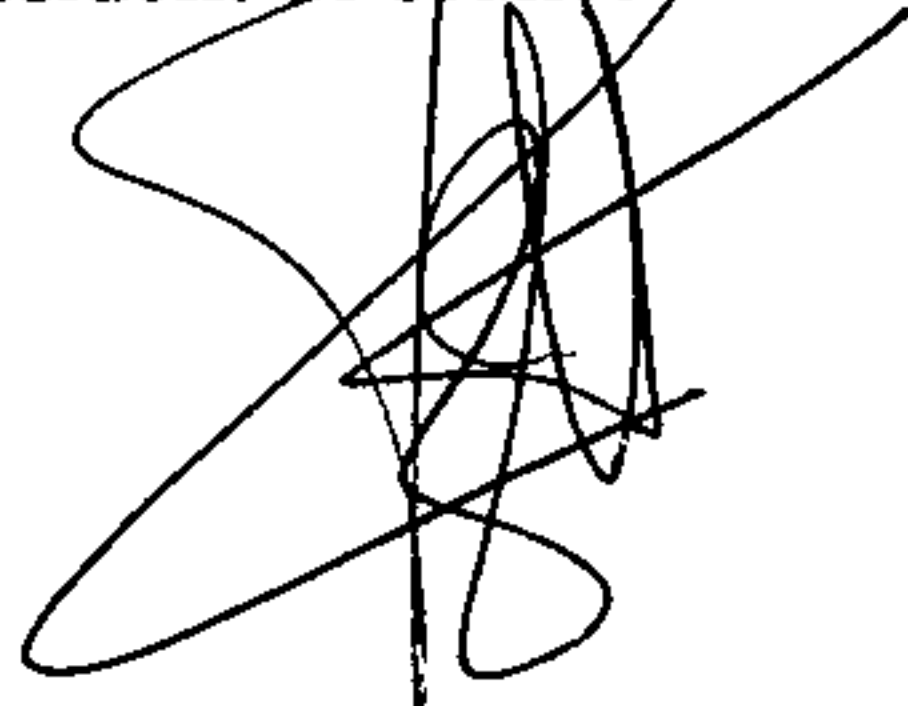
" Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

*
* *
*

Puis, plus rien n'étant à l'ordre du Jour, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président remercie les Membres de l'Assemblée de leur présence et lève la séance à 14 Heures.

De tout ce que dessus, il a ensuite été dressé le présent procès verbal signé par les Membres du Bureau.

Pascal LORENZETTI
Président de séance



Michèle MONTEL
Secrétaire de séance

